

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de la Monselie sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Etaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Alain DELAGE (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes),

Secrétaire de séance : Philippe DELCHET

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 15 septembre 2023

**20230921038DE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN STAGE CULTUREL A YDES**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de sa saison culturelle, Sumène Artense communauté proposera un stage de cirque du lundi 23 au vendredi 27 octobre de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 à la salle de motricité de l'école d'Ydes. Afin de compléter cette offre la commune d'Ydes souhaite proposer un service de garderie de 8h à 9h30, de 12h à 14h et de 16h30 à 18h pour les familles du territoire. Ce partenariat fera l'objet d'une convention pour bien définir les rôles et responsabilités de chacun.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la mise en place d'une convention de partenariat avec la commune d'Ydes pour l'organisation d'un stage cirque durant les vacances de toussaint et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix POUR valide la convention de partenariat pour la mise en place d'un stage culturel à Ydes.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 21 septembre 2023

Pour extrait conforme,  
**Le Président**  
**Marc MAISONNEUVE**



RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/10/2023  
15-241501055-20230921038DE

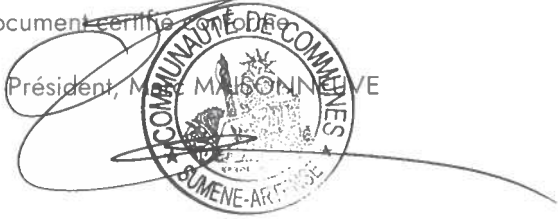
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 04/10/23

Affichée ou notifiée le 04/10/23

Document certifié conforme

Le Président, M. MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/10/2023  
05-241501055-20230921038DE-DE